



■ Synthèse publique des échanges

Comité de parties prenantes SANOFI France

16 mars 2012

AVERTISSEMENT :

Les opinions exprimées dans ce document sont le résultat des échanges et des débats qui ont eu lieu pendant la réunion de Comité de parties prenantes de SANOFI France du 16 mars 2012. Elles n'engagent que leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement aux positions officielles de SANOFI.

Toute communication ou publication de ce document, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, doit mentionner la source de cette communication ou publication à savoir qu'il s'agit d'un extrait (ou de la reprise intégrale) d'une synthèse des échanges et débats qui ont eu lieu pendant une réunion de Comité de parties prenantes Sanofi France et que SANOFI ne saurait être tenue responsable de l'utilisation totale ou partielle du contenu de cette synthèse.



Avant-propos

SANOFI s'est engagé en 2012 dans un processus de concertation en créant un Comité de parties prenantes permanent pour la France. L'association *Comité 21*¹, qui l'accompagne dans cette démarche en tant que tiers-facilitateur, a rédigé la présente synthèse des échanges, qui ont eu lieu le 16 mars 2012 à Paris lors de la première réunion du Comité. Cette synthèse a pour objectif de rendre compte du processus auprès de la société civile. Elle a été validée par l'ensemble des participants et par le département juridique de Sanofi.

La concertation est le processus par lequel une entreprise rencontre un panel de parties prenantes, pour recueillir leurs avis, attentes et propositions, sur les enjeux de développement durable auxquels elle doit faire face. La concertation a vocation à renforcer, in fine, l'adéquation de la démarche de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) aux attentes de la société civile et à l'améliorer.

Cette première réunion du Comité de parties prenantes, sur le périmètre France, a réuni une trentaine de participants, parmi lesquels des représentants de l'entreprise (issus des principales directions de SANOFI en France et du groupe), et des parties prenantes aux profils et expériences variées (représentants associatifs, experts, syndicats, institutionnels, partenaires économiques, etc.), intervenant en leur nom propre et non en celui de leur organisation. Pour s'assurer de la qualité des échanges, des « règles du jeu » ont été élaborées et approuvées par l'ensemble des participants. En amont des échanges, un dossier d'information réalisé par l'entreprise leur a été adressé.

L'entreprise a pris l'engagement formel de répondre à toutes les questions posées par les parties prenantes, sans exception. Cependant, ce processus de dialogue ne préjuge pas de l'accord et/ou de la capacité de l'entreprise à apporter des réponses opérationnelles et immédiates à toutes les remarques exprimées par les parties prenantes.

Synthèse des échanges

La première partie de la rencontre a été consacrée à un échange sur les objectifs et le fonctionnement du Comité de parties prenantes. L'ensemble des parties prenantes se sont ensuite exprimées librement sur la démarche de Responsabilité sociale d'entreprise de l'entreprise.

- **Objectifs du Comité de parties prenantes**

Pour les parties prenantes, le Comité est un terrain neutre, apportant un autre angle de vision aux dirigeants de Sanofi France, qui restent maîtres de leurs décisions. Elles peuvent interroger l'entreprise sans tabous, et l'entreprise consulter les parties prenantes sur les sujets qui lui semblent pertinents, en amont de la prise de décision. In fine, la concertation avec les parties prenantes devrait être une réelle co-construction de la décision et une source d'enrichissement pour les deux parties.

Les parties prenantes reconnaissent les limites de ce type d'exercice, qui d'une part peut ne pas aboutir à un consensus et d'autre part, n'est pas représentatif, a fortiori, de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. A ce sujet, elles regrettent l'absence de certaines parties prenantes et s'interrogent sur le périmètre de ce comité, les enjeux du groupe SANOFI ne pouvant se limiter à la France.

¹ Le Comité 21 est le premier réseau d'acteurs pour le développement durable en France et regroupe plus de 470 adhérents : entreprises, collectivités locales, associations, institutionnels, établissements d'enseignement et médias. Il organise depuis 2004, à la demande de certaines entreprises et collectivités adhérentes, des sessions de dialogue entre ces organisations et leurs parties prenantes. www.comite21.org

- **Modalités de fonctionnement du Comité de parties prenantes**

Les parties prenantes sont favorables à ce que les travaux réalisés dans ce cadre soient rendus publics après validation de leurs propos. Elles restent vigilantes à ce que cette transparence ne soit pas pour autant prétexte à une utilisation uniquement à des fins de communication pour l'entreprise.

Les parties prenantes s'interrogent sur l'articulation entre les travaux du Comité de parties prenantes et les instances de gouvernance de SANOFI et in fine, sur la capacité du premier à influencer les seconds dans leur prise de décision.

Pour réponse à une demande du Comité, une plateforme internet permettant d'échanger documents et informations a été mise en place.

- **Démarche de Responsabilité sociale d'entreprise de SANOFI en France**

Sur la base des différents rapports (annuels et RSE) et documents d'information adressés au Comité, la qualité de la démarche de Responsabilité sociale de l'entreprise a été saluée, bien qu'un certain nombre de propositions aient été formulées pour l'améliorer : mieux définir les objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs, assumer ses partis-pris et reconnaître ses marges de progrès, développer l'appropriation de la démarche RSE par les collaborateurs de SANOFI sur le terrain. Ce dernier point reste en effet une condition indispensable de mise en œuvre de la RSE. Elles proposent également à l'entreprise de ne pas hésiter à développer des projets pilotes avec des parties prenantes externes.

Enfin, sur le plan méthodologique et sémantique, il a été proposé de parler de « citoyen » plutôt que de « patient », dans la mesure où les vaccins s'adressent à l'ensemble des individus et non aux seuls malades posant ainsi la question de la prévention. Il a également été suggéré de réorganiser les 12 priorités identifiées par SANOFI, en faisant de l'éthique le socle de l'ensemble de la démarche de responsabilité, et non une de ses composantes.

- **Thématiques**

Ethique

L'éthique est un sujet récurrent des interventions, considéré comme insuffisamment traité dans les documents transmis. Les parties prenantes ont notamment souhaité développer le sujet de l'éthique en R&D, en particulier la question du choix des pistes de recherche et d'investissement par SANOFI, et les critères d'achat ou de vente de brevets de l'entreprise.

De fait, la question des risques de conflits d'intérêt pour l'entreprise a été posée: liens d'intérêt avec les prescripteurs du corps médical et les vétérinaires, relation avec les organisations internationales de la santé, indépendance entre le monde médical, celui de la Recherche et des études, mais aussi relation à la sphère politique. Il a été rappelé qu'en tant qu'acteur industriel de la santé, SANOFI est soumis à des injonctions contradictoires, incité à vendre des produits d'un côté, poussé à réduire l'usage des médicaments par le renforcement de la prévention, de l'autre.

Les parties prenantes s'interrogent simultanément sur le rôle plus proactif que pourraient jouer les industriels du médicament dans l'information et la formation des professionnels de santé, dans un contexte de moindre implication des pouvoirs publics.

Gouvernance

Les parties prenantes sont sensibles à des enjeux de gestion comme la politique de prix et les décisions qu'une évolution de cette politique pourrait avoir sur ses activités et son modèle économique. De même, elles ont interrogé l'entreprise sur les actions engagées pour optimiser le ratio profit / investissement dans la R&D.

Elles ont insisté sur l'importance d'avoir une vision globale de la chaîne de valeur du médicament, afin de mener des réflexions sur les ruptures d'approvisionnement.

Accès aux soins

L'accès aux soins pose la question du périmètre géographique du Comité de parties prenantes (France) et du périmètre d'action de SANOFI (monde). Ce sujet pose la question de la légitimité d'intervention de SANOFI, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Il a par exemple été suggéré de réfléchir à des mécanismes de gratuité pour l'accès à la santé des plus vulnérables en Europe.

Plus largement, l'enjeu de la contribution de l'industrie pharmaceutique au financement des systèmes de santé s'est posé, dans un contexte de crise, de migrations internationales, et de réduction des financements. Les parties prenantes ont insisté sur l'importance d'aller « au-delà du médicament », qu'il s'agisse de financement ou de prévention des maladies.

Impact environnemental

L'enjeu des résidus médicamenteux dans l'eau pose la question du partage des responsabilités entre les différents acteurs de la chaîne du médicament, au premier rang desquels l'industriel et l'utilisateur.

Les parties prenantes ont souhaité voir SANOFI présenter ses actions sur la réduction des emballages, la limitation des rejets dans l'atmosphère, l'amélioration des transports ou encore la santé animale, par exemple au regard de ses impacts potentiels sur la santé de l'Homme.

L'enjeu est bien de limiter l'impact du médicament sur l'environnement et d'améliorer son image auprès de l'opinion publique.

Social

Certaines actions de SANOFI en termes d'égalité Hommes/Femmes ont été saluées, comme l'existence d'enveloppes de rattrapage des écarts salariaux. Cependant, la faiblesse du nombre d'indicateurs du genre dans les données sociales de l'entreprise mises à disposition a été soulignée. Des précisions ont par ailleurs été demandées sur les actions engagées pour garantir les salaires à l'issue des congés maternité.

Développement territorial

Les parties prenantes se sont montrées désireuses de savoir, dans un contexte de crise économique et sociale, quelle était la contribution de SANOFI au développement durable des territoires en France, voire à la ré-industrialisation du pays. Plus précisément, le groupe, qui bénéficie notamment du crédit impôt recherche, a été interrogé sur ses actions d'accompagnement de la recherche publique et des jeunes chercheurs en particulier. Enfin, sur le plan de l'emploi, il a été demandé un décryptage des décisions de plans sociaux récemment prises en France.

Conclusion

L'engagement volontaire de SANOFI dans un processus de concertation a été salué par les parties prenantes. Celui-ci s'accompagne en effet d'un effort pour rendre compte de cette démarche à l'extérieur, par la publication des synthèses des réunions sur son site internet.

Suite à la libre expression des parties prenantes, les réactions sont de trois types :

- Une demande de clarification de la démarche de Responsabilité sociale de l'entreprise,
- Des propositions d'amélioration de celle-ci,
- Un questionnement plus général relatif à l'industrie pharmaceutique et au secteur de la santé.

Lors de la deuxième rencontre qui aura lieu à six mois d'intervalle, l'entreprise sera amenée à répondre à l'ensemble des questions soulevées par les parties prenantes, et à proposer des pistes de progrès sur les enjeux qui lui semblent prioritaires, pertinents et réalistes, au regard des attentes exprimées par les parties prenantes.